

Les fondamentaux du ROR National

L'EJ - Entité juridique

L'Entité Juridique est la **personne morale responsable d'un ou plusieurs établissements** de santé (EG). Elle correspond à la structure légale et administrative : l'organisme gestionnaire, l'association ou l'établissement public qui détient les autorisations.

Ce qu'elle contient dans le ROR :

- Sa raison sociale (nom légal)
- Son identifiant national de structure
- La liste de toutes ses Entités Géographiques rattachées

Une EJ est le niveau «groupe» ou «gestionnaire» : **elle peut regrouper plusieurs sites physiques** (EG).

A noter que les données de l'EJ proviennent des référentiels nationaux, à savoir :

- FINESS
- RRPS pour les structures de ville
- SIRENE pour les autres types de structures

Il est également possible de créer des EJ (à partir du SIRET) directement dans le ROR National.

L'EG - Entité Géographique

L'Entité Géographique correspond à un établissement physique, c'est-à-dire **un site géolocalisé où des soins ou services sont dispensés**. Elle est issue des référentiels nationaux (FINESS, RPPS, SIRENE) : ses données d'identification (raison sociale, adresse*, catégorie, identifiant) sont poussées automatiquement depuis ces référentiels et ne sont pas modifiables dans le ROR, à l'exception du nom opérationnel.

Ce qu'elle contient dans le ROR :

- Nom opérationnel (le seul champ modifiable)
- Catégorie d'établissement, adresse*, identifiant (non modifiable)
- Ses organisations internes
- Ses lieux de réalisation
- Ses contacts
- Ses offres directement rattachées

Les fondamentaux du ROR National

L'EG - Entité Géographique

Relation avec les autres objets : Une EG contient des OI, des lieux et des offres qui lui sont rattachées;

A noter qu'**un lieu de réalisation appartient toujours à une seule EG et une offre ne peut être associée qu'à des lieux relevant de cette même EG.**

**L'adresse FINESS n'est pas modifiable, mais une surcouche (sous condition que le complément d'adresse provienne de la même ville) peut être renseignée dans le ROR national. (Cela concerne par exemple les adresses FINESS contenant un Cedex : valides pour envoyer du courrier, pas pour orienter un patient.)*

OI - Organisation Interne

L'Organisation Interne est la structuration d'une Entité Géographique. Elle permet de décrire le découpage organisationnel interne d'une structure, sans référentiel externe : les OI sont créées et gérées entièrement dans le ROR.

Trois types d'OI existent, organisés en hiérarchie :

Type d'OI	Peut contenir :
Pôle	Services, Unités Fonctionnelles, Offres
Service (niveau 1)	Services, Unités Fonctionnelles, Offres
Service (niveau 2)	Unités Fonctionnelles, Offres
Unité fonctionnelle	Offres uniquement

Ce qu'elle contient dans le ROR :

- Nom
- Type (Pôle / Service / Unité Fonctionnelle – non modifiable après création)
- Date d'ouverture
- Rattachement organisationnel (EG ou OI parente)
- Ses OI enfants et ses Offres rattachées

Relation avec les autres objets : une **OI est partie intégrante d'une EG** et peut être un pôle, service ou une unité fonctionnelle.

Les fondamentaux du ROR National

OI - Organisation Interne

À noter qu'une OI **ne peut pas être rattachée à l'un de ses propres enfants**. Son type (Pôle / Service / Unité Fonctionnelle) est figé dès la création ; pour le faire évoluer, l'OI existante doit être fermée (fonctionnalité disponible dans le ROR) et une nouvelle OI du type souhaité doit être créée. Une organisation interne peut par ailleurs regrouper d'autres OI : les unités fonctionnelles peuvent être rattachées à des services, eux-mêmes rattachés à des pôles.

À noter également que **le modèle limite la profondeur de l'arborescence à deux niveaux de service** : un service de niveau 1 (rattaché à un pôle) peut contenir un service de niveau 2, mais ce dernier ne peut plus contenir de sous-service – *uniquement des unités fonctionnelles ou des offres*.

OFFRE OPÉRATIONNELLE

L'Offre opérationnelle est l'objet central du ROR : elle **décrit une activité de santé ou de services dispensée par un établissement**. C'est à ce niveau que sont décrits ce que fait concrètement l'établissement, pour qui et comment. L'offre peut être rattachée à un lieu de réalisation de l'offre, qui donne des informations sur la localisation géographique précise de celle-ci.

Relation avec les autres objets : une offre est toujours rattachée, à une EG ou à une OI. Elle peut ensuite être associée à un ou plusieurs lieux de réalisation appartenant à cette même EG – ce rattachement à un lieu n'est pas obligatoire à la création de l'offre.

Règles clés :

- Le type d'offre et le mode de prise en charge ne sont pas modifiables après création
- Une offre doit comporter au minimum une activité opérationnelle, un mode de prise en charge, les âges minimum et maximum des personnes prises en charge.
- La création d'une offre se fait en 4 étapes : la saisie des informations générales, l'accueil et la prise en charge, les spécificités de l'offre et le suivi de la patientèle.

Il est ensuite possible de renseigner ses attributs (adresses MSSanté, contacts, horaires, professionnels rattachés, lieux de réalisation) via la modification des blocs dédiés.

Les fondamentaux du ROR National

LIEU DE RÉALISATION

Le lieu de réalisation est **l'endroit où la prestation de santé ou de service est délivrée par l'établissement à une adresse physique précise**. Il peut correspondre à l'adresse principale de l'établissement ou à une adresse secondaire (consultation avancée, antenne, plateau technique externe...). Le lieu est un espace disposant d'**un ensemble de ressources** pour réaliser la ou les offre(s) associée(s).

Ce qu'il contient dans le ROR :

- Les informations sur le lieu (nom, rattachement géographique, fonction du lieu, etc.)
- Les informations complémentaires (Identifiant externe de synchronisation (utilisé par les outils de bed management)
- Adresse
- Les contacts / coordonnées du lieu
- Données de capacitaire (si des lits/places y sont associés)
- Équipements spécifiques
- Liste des offres qui y sont rattachées

Règles clés :

- Un lieu appartient toujours à une seule EG
- Une offre ne peut être rattachée qu'aux lieux de sa propre EG
- Un lieu peut posséder un identifiant externe de synchronisation*)
- Un lieu doit posséder un identifiant externe de synchronisation unique

** L'identifiant externe de synchronisation permet les remontées automatiques d'informations capacitaires depuis le SI de l'établissement.*